

## Sommaire du produit InnoVision

InnoVision est un contrat d'assurance vie universelle qui répond à des besoins de protection d'assurance vie permanente et de placement. Il est conçu pour répondre aux besoins financiers à long terme des nantis et des propriétaires d'entreprise. InnoVision est idéal pour la planification successorale, la planification de la retraite, le report d'impôt, les rachats de parts ou d'actions et les régimes de rémunération des dirigeants.

### Choix de couvertures

Type de couverture	Âges à la souscription		
	TR1 100	TR1 85/15	Coût uniforme
Individuelle	0-80	0-80	18-85
Conjointe premier décès	Âge individuelle 25-80 Âge conjoint 16-80	Âge individuelle 25-80 Âge conjoint 16-80	Âge individuelle 25-85 Âge conjoint 18-85
Conjointe dernier décès, coûts jusqu'au dernier décès	Âge individuelle 25-80 Âge conjoint 16-70	Âge individuelle 25-90 Âge conjoint 16-80	Âge individuelle 25-90 Âge conjoint 18-85
Conjointe dernier décès, coûts jusqu'au premier décès	s.o.	s.o.	Âge individuelle 25-85 Âge conjoint 18-85

- Le coût de chaque couverture est garanti à la souscription.
- Possibilité de passer du coût d'assurance annuel croissant au coût d'assurance uniforme.
- Les types et options de couverture sont offerts séparément ou ensemble dans un seul et même contrat.
- L'âge à la souscription est l'âge de l'assuré à son anniversaire de naissance le plus proche de la date de couverture.

### Protection héritage

- Le client peut changer la totalité ou une partie de sa couverture conjointe premier décès pour une couverture conjointe dernier décès à tout moment après le 5<sup>e</sup> anniversaire contractuel et avant le 69<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'assuré le plus âgé au titre de la couverture conjointe premier décès.
- Le coût de la couverture conjointe dernier décès est basé sur les âges individuels à la souscription de la couverture conjointe premier décès. Dans le cas d'une transformation intégrale, le coût de la couverture conjointe dernier décès est basé sur les taux en vigueur lors de l'établissement de la couverture conjointe premier décès. Dans le cas d'une transformation partielle, le coût de la couverture conjointe dernier décès est basé sur les taux alors en vigueur.

## Options de bonification

- **Fidélité** – Boni incitatif qui récompense les titulaires de contrat de longue date. Il est porté au crédit du contrat dès le 5e anniversaire contractuel et, par la suite, à chaque anniversaire contractuel. Il comporte deux éléments. Le boni garanti est offert à tous les clients, le boni sur les dépôts procure une valeur supplémentaire aux clients qui surprovisionnent leur contrat.

### Années 5-19

Boni de base : 0,50%

Boni sur les dépôts : 0,50%

### Années 20+

Boni de base : 1,25%

Boni sur les dépôts : 0,50%

Le boni sur les dépôts est pleinement acquis si le contrat réussit le test des dépôts au 10e anniversaire contractuel ou par la suite.

- **Accélérateur de placement** – aucun boni de fidélité n'est versé, mais le titulaire bénéficie immédiatement de frais de gestion plus bas sur les comptes de placement.

## Montants minimums d'assurance

- À la souscription, le montant d'assurance par couverture doit totaliser au moins 100 000 \$. Le minimum pour la couverture de base est de 25 000 \$ si elle est assortie du Régulateur du capital Plus; le total doit cependant être de 100 000 \$. Après la 5e année, la couverture minimum est de 25 000 \$.
- Montants maximums fixés par le Service de la tarification.

## Types de capital-décès

- Capital assuré uniforme.
- Capital assuré majoré.
- Valeur des comptes à chaque décès (un pourcentage de la valeur des comptes est versé à chaque décès).
- Valeur des comptes au dernier règlement- décès (la valeur totale des comptes est versée au dernier règlement- décès).

## Frais de contrat et de gestion

- **Frais de contrat** – 8 \$ par mois; il est garanti qu'ils n'augmenteront jamais.
- **Frais d'assuré** – 4 \$ par mois par assuré au titre du contrat, quel que soit le nombre de couvertures; il est garanti que ces frais ne changeront jamais.
- **Frais de dépôt** – Actuellement 2 %.
- **Frais de rachat** – La période d'application des frais de rachat est de 8 ans; pour le Régulateur du capital Plus, cette période est de 10 ans (voir le Guide du produit et règles administratives).

## Protection Additionnelle

Ces garanties complémentaires peuvent être souscrites en même temps que le contrat ou par la suite, sous réserve des exigences normales de tarification :

- **Garantie Assurance temporaire (GAT)**
  - **10 ans renouvelable** – âge à la souscription : couverture individuelle, 18-70. Couverture minimum : 100 000 \$ les 5 premières années, 25 000 \$ par la suite; aucun maximum.
  - **20 ans renouvelable** – âge à la souscription : couverture individuelle, 18-60. Couverture minimum : 100 000 \$ les 5 premières années, 25 000 \$ par la suite; aucun maximum.

- **Garantie Décès accidentel (GDA)**
  - Âge à la souscription : couverture individuelle, 5-65.
  - Couvertures conjointes premier décès ou dernier décès : on peut souscrire séparément une GDA individuelle.
  - Minimum : 10 000 \$; maximum : le moindre des montants suivants : un million de dollars de couverture totale en cas d'accident auprès de toute compagnie ou 2 fois le capital assuré diminué de toute GDA existante.
  
- **Garantie Indexeur de la protection (GIP)**
  - Âge à la souscription : couverture individuelle, 0-65; couvertures conjointes 25-65.
  - Aucun minimum; maximum : la couverture peut augmenter jusqu'à 12 % par année plus le taux de l'IPC, à concurrence de 3 fois le capital assuré total des couvertures auxquelles s'applique la garantie.
  
- **Garantie Régulateur du capital (RC)**
  - Trois options – Augmentations seulement (RCA), Augmentations et diminutions (RCD) et Plus (RCP).
  - Le RCA augmentera la couverture pour garder le contrat exonéré; le RCD augmentera et diminuera la couverture au besoin, mais ne la ramènera pas en bas du capital assuré initial.
  - Le RCP augmentera et diminuera la couverture (y compris le capital assuré initial) au besoin; mais il ne diminuera la couverture qu'avec l'autorisation du client et pas avant le 5e anniversaire de la couverture.
  - RCA et RCD – Aucun minimum; maximum : jusqu'à 8 % d'augmentation par année (pour maintenir l'exonération), à concurrence de 1,5 fois le capital assuré total des couvertures d'assurance auxquelles s'applique la garantie.
  - RCP – Minimum de 25 000 \$. La couverture doit totaliser 100 000 \$. Maximum: jusqu'à 8 % d'augmentation par année (pour maintenir l'exonération), à concurrence de 2,5 fois le capital assuré RCP initial.
  - Âge à la souscription (RCA, RCD et RCP) : couverture individuelle, 0-80; couvertures conjointes 25-80.
  
- **Exonération de la déduction mensuelle**
  - Couvre le coût du contrat si l'assuré ne peut le faire parce qu'il est invalide.
  - Âge à la souscription : couverture individuelle, 15-59; non applicable aux couvertures conjointes premier ou dernier décès.
  
- **Options d'assurabilité garantie (OAG)**
  - La personne couverte peut souscrire une couverture additionnelle sans devoir présenter de preuve d'assurabilité.
  - Âge à la souscription : Option d'assurabilité garantie régulière (OAGR) pour couverture individuelle, 0-45 ; Option d'assurabilité garantie spéciale (OAGS) pour couverture individuelle, 35-62.
  - Minimum : OAGR, 20 000 \$; OAGS, 250 000 \$. Maximum : OAGR, le moindre de 250 000 \$ ou 1 fois le capital assuré total couvrant l'assuré au titre de la garantie OAG; OAGS, le moindre de 2 millions \$ ou 2 fois le capital assuré total d'OAG de l'assuré.
  
- **Garantie Protection de la valeur de l'entreprise**
  - Donne au propriétaire d'entreprise la possibilité de souscrire de l'assurance additionnelle, sans preuve médicale, selon l'augmentation de la valeur de son entreprise.
  
- **Garantie Protection des enfants**
  - Âge à la souscription : de 15 jours à 18 ans; couverture de 10 000 \$ par enfant.
  - Assurabilité garantie : jusqu'à 250 000 \$ à l'âge de 25 ans ou aux dates d'option indiquées

## Autres avantages du contrat

- **Prestation d'invalidité** – Accès à la valeur de rachat en franchise d'impôt si un assuré devient invalide.
- **Relevés destinés au client** – ils indiquent le taux de rendement et peuvent être envoyés aussi souvent que trimestriellement. Ces relevés peuvent être commandés en ligne à partir de notre site Web destiné aux conseillers à [www.manuvie.ca/infoprep](http://www.manuvie.ca/infoprep) (vous devez être inscrit à ce site pour y accéder).
- Avis de confirmation pour toute opération.
- Site Web pour les consommateurs – on y trouve les taux quotidiens des comptes de placement ([www.manuvie.ca/vu](http://www.manuvie.ca/vu)).
- **Indices-santé** – méthode de tarification nouvelle et plus précise, basée sur les différences individuelles dans l'état de santé. Nous examinons de façon plus détaillée l'usage du tabac, le taux de cholestérol, la tension artérielle, la taille, le poids et les antécédents médicaux familiaux de la personne à assurer.

## Comptes de placement

InnoVision offre divers comptes de placement couvrant tous les degrés de tolérance du risque. Voici les comptes actuellement offerts, leur code et les frais annuels approximatifs. À noter que les frais varient selon l'option de bonification choisie

Comptes à Intérêt Fixe	
Note : les taux créditeurs figurent dans Infoprep et dans le site <a href="http://manuvie.ca/vu">manuvie.ca/vu</a>	
Code du compte	Compte de placement
SVG	Compte d'épargne
MTPA	Compte de portefeuille à moyen terme
LTPA	Compte de portefeuille à long terme
GIA-S# (p. ex.. GIA-S 1)	Compte de placement garanti - Intérêts simples : 1, 3, 5, 10 et 20 ans
GIA-C# (p. ex.. GIA-C3)	Compte de placement garanti - Intérêts composés : 3, 5 et 10 ans

Comptes Indiciels Équilibrés			
Code du compte	Compte de placement	Frais de gestion, option Fidélité	Frais de gestion, Accélérateur de placement
CBALI	Compte indiciel équilibré conservateur	2,50 %	1,25 %
MBALI	Compte indiciel équilibré modéré	2,75 %	1,50 %
GBALI	Compte indiciel équilibré de croissance	3,00 %	1,75 %

## Comptes Indiciels

Code du compte	Compte de placement	Frais de gestion, option Fidélité	Frais de gestion, Accélérateur de placement
CDNEI	Compte indiciel d'actions canadiennes	2,85 %	1,60 %
AMEI	Compte indiciel d'actions américaines	3,00 %	1,75 %
GLEI	Compte indiciel d'actions internationales	3,50 %	2,25 %
AMTEI	Compte indiciel d'actions Technologie américaine	3,00 %	1,75 %
EUROEI	Compte indiciel d'actions européennes	3,25 %	2,00 %
JAPEI	Compte indiciel d'actions japonaises	3,25 %	2,00 %
G5	Compte indiciel G5	3,50 %	2,25 %
CDNBI	Compte indiciel d'obligations canadiennes	2,65 %	1,40 %

## Comptes Gérés

Code du compte	Compte de placement	Frais de gestion, option Fidélité	Frais de gestion, Accélérateur de placement
MA452	Compte Catégorie d'excellence canadienne de croissance Invesco	2,00 %	0,00 %
MA453	Compte équilibré canadien Invesco	2,00 %	0,00 %
MA475	Compte d'actions américaines Cambridge CI	2,00 %	0,00 %
MA501	Compte Harbour CI	2,00 %	0,00 %
MA502	Compte de revenu et de croissance Harbour CI	2,00 %	0,00 %
MA504	Compte de croissance et de revenu CI	2,00 %	0,00 %
MA510	Compte Valeur équilibré Dynamique	2,00 %	0,00 %
MA511	Compte Valeur du Canada Dynamique	2,00 %	0,00 %
MA512	Compte Croissance canadienne Power Dynamique	2,00 %	0,00 %
MA522	Compte Catégorie Chine Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA523	Compte Catégorie d'occasions mondiales Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA524	Compte d'occasions de rendement Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA526	Compte d'occasions de croissance Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA530	Compte à revenu mensuel élevé Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA532	Compte d'obligations de sociétés Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA534	Compte de dividendes Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA535	Compte Catégorie de placements canadiens Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA536	Compte de placements diversifiés Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA537	Compte mondial à petite capitalisation Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA538	Compte d'actions américaines Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA539	Compte Catégorie de placement international Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA540	Compte à revenu stratégique Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA541	Compte équilibré à rendement stratégique Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA542	Compte de revenus privilégiés Manuvie	2,00 %	0,00 %

## Comptes Gérés (suite)

Code du compte	Compte de placement	Frais de gestion, option Fidélité	Frais de gestion, Accélérateur de placement
MA550	Compte Fidelity Grande capitalisation Canada	2,00 %	0,00 %
MA551	Compte Fidelity Croissance Europe	2,00 %	0,00 %
MA552	Compte Fidelity Croissance Amérique	2,00 %	0,00 %
MA553	Compte Fidelity mondiaux	2,00 %	0,00 %
MA554	Compte Fidelity Frontière Nord	2,00 %	0,00 %
MA555	Compte Fidelity d'obligations canadiennes	2,00 %	0,00 %
MA556	Compte Fidelity Revenu mensuel	2,00 %	0,00 %
MA557	Fidelity Marchés émergents	2,00 %	0,00 %
MA560	Valeur Mackenzie Cundill	2,00 %	0,00 %
MA561	Compte d'actions étrangères Mackenzie Ivy	2,00 %	0,00 %
MA562	Compte de croissance dividendes Mackenzie Maxxum	2,00 %	0,00 %
MA563	Compte Focus Canada Mackenzie	2,00 %	0,00 %
MA564	Compte croissance maximale É.-U. Mackenzie Universal	2,00 %	0,00 %
MA565	Compte de ressources canadiennes Mackenzie Universal	2,00 %	0,00 %
MA570	Fonds de revenu de dividendes TD	2,00 %	0,00 %
MA600	Compte canadien de croissance Sélect Trimark	2,00 %	0,00 %
MA601	Compte mondial d'analyse fondamentale Trimark	2,00 %	0,00 %
MA713	Compte de portefeuille de revenu équilibré Leaders Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA714	Compte de portefeuille de croissance équilibrée Leaders Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA715	Compte de portefeuille d'occasions Leaders Manuvie	2,00 %	0,00 %
MA801	Compte de portefeuille Sécuritaire Simplicité	2,00 %	0,00 %
MA802	Compte de portefeuille Modéré Simplicité	2,00 %	0,00 %
MA803	Compte de portefeuille Équilibré Simplicité	2,00 %	0,00 %
MA804	Compte de portefeuille Croissance Simplicité	2,00 %	0,00 %